



Attributions de retraites au cours de l'année 2021



Retraités salariés et indépendants

Attributions⁽¹⁾ de l'année 2021 : 863 127

Source : Système national statistiques prestataires (SNSP) et MAORI - Données Individuelles
Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Total des attributions de droits directs et droits dérivés	863 127	335 097	528 030
Droits directs	650 566	308 936	341 630
Retraités bénéficiant d'une surcote	16,7 %	16,1 %	17,2 %
Pensions à taux réduit	13,2 %	11,8 %	14,5 %
Droits dérivés (réversion)	212 561	26 161	186 400
Retraites anticipées	128 015	88 337	39 678
Retraites anticipées pour longue carrière	125 784	86 907	38 877
Retraites anticipées des assurés handicapés	2 231	1 430	801
Minimum contributif⁽²⁾	208 027	73 177	134 850
Proportions sur l'ensemble des droits directs (650566)	32,0 %	23,7 %	39,5 %
Retraites de droit commun et mesures dérogatoires avec Minimum contributif	190 796	63 651	127 145
Proportions sur l'ensemble des droits directs hors retraites anticipées (522551)	36,5 %	28,9 %	42,1 %
Départs avant l'âge légal au titre d'une retraite anticipée avec Minimum contributif	17 231	9 526	7 705
Proportions sur l'ensemble des retraites anticipées (128015)	13,5 %	10,8 %	19,4 %

Montants

Montant global⁽³⁾ mensuel moyen servi par le régime général (y compris compléments de pension)

Retraités ayant eu une attribution au cours de l'année

Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit direct (servi seul ou avec un droit dérivé) : 650 566 retraités	783 €	886 €	690 €
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit dérivé (servi seul ou avec un droit direct) : 212 561 retraités	645 €	760 €	628 €
Ensemble des attributions (863 127 retraités)	749 €	876 €	668 €
Retraités ayant une carrière complète au régime général : 321 173 retraités	1 155 €	1 272 €	1 036 €

Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum⁽⁴⁾

Montant du droit direct toutes carrières (servi seul ou avec un droit dérivé) : 650 566 retraités	750 €	861 €	649 €
Montant du droit dérivé (servi seul ou avec un droit direct) : 212 561 retraités	327 €	230 €	343 €
Montant du droit direct pour les retraités ayant une carrière complète ⁽⁵⁾ au régime général : 321 173 retraités	1 140 €	1 267 €	1 012 €

Âges moyens au départ de la retraite

Ensemble des attributions	65,8 ans	63,8 ans	67,0 ans
Ensemble des attributions de droits directs	62,9 ans	62,7 ans	63,2 ans
Ensemble des attributions de droits dérivés	74,4 ans	76,4 ans	74,2 ans

Durées moyennes d'assurance en trimestres

Durée moyenne au régime général⁽⁶⁾

Ensemble des droits directs	129 tr.	128 tr.	130 tr.
Droit commun	123 tr.	118 tr.	127 tr.
Retraites anticipées	155 tr.	154 tr.	158 tr.

Durée moyenne tous régimes

Ensemble des droits directs	160 tr.	160 tr.	160 tr.
Droit commun	156 tr.	155 tr.	157 tr.
Retraites anticipées	175 tr.	172 tr.	183 tr.

Compléments de pension

Majoration pour enfants de 10 %	238 868	96 981	141 887
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	1 429	201	1 228
Majoration pour tierce personne	1 182	672	510
Allocations de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	62 397	27 261	35 136

(1) Attributions de retraites de droit direct ou/et de droit dérivé au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.

(2) Retraites de droit direct contributif ouvrant droit au minimum contributif, servi ou non servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

(3) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(4) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement au plafond de la Sécurité sociale), y compris majoration enfants de 10%. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(5) Pensions de droit direct attribuées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance

(6) La durée moyenne inclut la durée d'assurance à la MSA salarié si la pension a été liquidée de manière unique par le régime général (LURA).